

Société coopérative
Caisse d'assurance de sport CAS
de la Fédération suisse de gymnastique FSG
Aarau

Comptes annuels 2022
Budget 2024

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Notes	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
ACTIFS			
Placements de capitaux	3.1	7'632'849.95	8'870'077.94
Compte de titres (liquidités)		753'364.35	1'423'981.04
Obligations		3'804'666.60	3'973'015.40
Actions		1'436'180.50	1'741'112.50
Fonds		1'103'479.43	1'148'829.50
Autres placements de capitaux		535'159.07	583'139.50
Autres actifs		339'691.45	426'982.50
Liquidités	3.2	316'215.96	390'030.24
Immobilisations corporelles	3.3	0.00	0.00
Créances provenant des activités d'assurance	3.4	8'700.00	6'250.00
Créances envers des tiers	3.5	14'775.49	16'302.26
Comptes de régularisation des actifs	3.6	0.00	14'400.00
Autres actifs		7'972'541.40	9'297'060.44
PASSIFS			
Capitaux étrangers		2'153'797.54	2'876'547.60
Provisions techniques	3.7	1'700'000.00	1'700'000.00
Provisions non techniques	3.8	415'664.00	1'129'596.00
Engagements provenant des activités d'assurance	3.9	8'900.00	8'900.00
Autres engagements envers des tiers	3.10	5'233.54	51.60
Comptes de régularisation du passif	3.11	24'000.00	38'000.00
Capitaux propres		5'818'743.86	6'420'512.84
Fortune de la Société coopérative		1'200'000.00	1'200'000.00
Réserve statutaire pour couvrir la fortune de la Société coopérative		1'800'000.00	1'800'000.00
Réserve légale		1'500'000.00	1'500'000.00
Réserves facultatives		1'730'750.30	1'730'750.30
Résultat reporté de l'exercice précédent		89'762.54	66'520.71
Résultat annuel		-501'768.98	123'241.83
Total Passifs		7'972'541.40	9'297'060.44

COMPTES ANNUELS

COMPTE D'EXPLOITATION 2022

	Notes	2022 CHF	2021 CHF
Primes brutes	4.1	799'649.00	803'804.00
Part des réassureurs	4.1	-113'230.00	-113'950.00
Primes pour compte propre	4.1	686'419.00	689'854.00
Changement de contributions primes pour compte propre		0.00	0.00
Primes acquises pour compte propre		686'419.00	689'854.00
Produits techniques d'assurance		686'419.00	689'854.00
Paiements pour cas d'assurance brut	4.2	-315'812.04	-235'975.49
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-315'812.04	-235'975.49
Changement provisions techniques pour compte propre		0.00	-150'000.00
Changement provisions pour prestations d'assurance	4.2	0.00	-150'000.00
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-315'812.04	-385'975.49
Frais de clôture et d'administration	4.3	-451'145.98	-435'787.54
Total charges techniques d'assurance		-766'958.02	-821'763.03
Résultat technique d'assurance		-80'539.02	-131'909.03
Produits des placements	4.4	499'692.63	513'181.49
Charges des placements	4.5	-913'145.19	-250'346.85
Résultat des placements		-413'452.56	262'834.64
Autres produits financières	4.6	121.30	14'601.87
Autres charges financières	4.7	0.00	-0.30
Résultat opérationnel		-493'870.28	145'527.18
Résultat avant impôts		-493'870.28	145'527.18
Impôts directs		-7'898.70	-22'285.35
Résultat annuel		-501'768.98	123'241.83

COMPTES ANNUELS

FONDS PROPRES 2022

FONDS PROPRES	Fortune de la Société coopérative	Réserve statutaire pour couvrir la fortune de la Société	Réserve légale	Bénéfices libres non distribués	Report sur nouveaux comptes	Bénéfice	Total
	CHF		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur bilan 01.01.2021	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'730'750	8'581	57'940	6'297'271
Allocations au capital	0	0	0	0	57'940	-57'940	0
Attribution à la FSG	0	0	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0	123'242	123'242
Valeur bilan 31.01.2021	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'730'750	66'521	123'242	6'420'513
Valeur bilan 01.01.2022	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'730'750	66'521	123'242	6'420'513
Allocations au capital	0	0	0	0	123'242	-123'242	0
Attribution à la FSG	0	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Résultat	0	0	0	0	0	-501'769	-501'769
Valeur bilan 31.01.2022	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'730'750	89'763	-501'769	5'818'744

Capital de la Société coopérative et réserve statutaire pour couvrir le capital de la Société

Selon l'art. 35 des Statuts, le capital de la Société coopérative se monte à CHF 3'000'000.00 et doit être versé à 100%. Un montant inférieur n'est pas autorisé.

Réserve légale de bénéfice :

Selon l'art. 35 des Statuts, l'attribution à la réserve légale de bénéfice s'élève à 20% au moins du bénéfice annuel et peuvent monter jusqu'à 50% du capital social statutaire ou, si elles ont été entamées, jusqu'à ce qu'elles soient ramenées à ce niveau.

La réserve légale se monte à 50% du capital de la Société coopérative et est donc entièrement financée.

Réserves facultatives	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Réserve pour risque dû à des catastrophes	1'000'000.00	1'000'000.00
Réserve pour cas spéciaux	730'750.30	730'750.30
Réserves facultatives	1'730'750.30	1'730'750.30

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Forme juridique et but

La Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique ayant son siège à Aarau est une Société au sens de l'art. 828 ss. du Code des obligations.

Elle offre à ses assurés une protection d'assurance contre les suites d'accidents et de bris de lunettes survenus durant l'exercice d'une activité officielle.

La Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique peut, en versant des montants tirés de ses fonds disponibles, favoriser les intérêts de la Fédération suisse de gymnastique.

1.2 Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Bâle

1.3 Collaborateurs

La CAS-FSG emploie 3 collaborateurs (année précédente: 3), soit 1,7 emploi à temps complet (année précédente: 1,7).

2 PRINCIPES RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

2.1 Comptabilité

Les comptes annuels de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique s'appuient sur le droit comptable et remplit les directives de la Finma sur la structure minimale du compte annuel selon la loi sur la surveillance FINMA 2015 (surveillance fédérale des marchés financiers pour les assurances). Depuis 01.01.2017, les obligations sont évaluées à la valeur du marché (valeur nominale

2.2 Clôture du bilan et comptabilité

Les comptes annuels englobent la période allant du 1er janvier au 31 décembre, date de leur clôture. La comptabilité et les comptes annuels sont conduits en francs suisses.

2.3 Conversion

Pour les postes en devises étrangères, la conversion s'effectue au cours en vigueur à la clôture du bilan et dans les comptes de résultat au cours du jour de la comptabilisation.

Cours des changes

au 31.12.2021	CHF - EUR	1.036200
au 31.12.2021	CHF - USD	0.911200
au 31.12.2022	CHF - EUR	0.987450
au 31.12.2022	CHF - USD	0.925228

2.4 Principes d'évaluation

Le principe en vigueur est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes d'évaluation valent de manière uniforme pour toutes les positions individuelles.

2.5 Créances et autres actifs

Ces positions sont évaluées à leur valeur nominale et en tenant compte de la solvabilité. Le cas échéant, les amortissements nécessaires sur les créances sont effectués.

2.6 Capitaux

Toutes les obligations sont portées au bilan selon leur valeur marché et y restent jusqu'à leur terme, respectivement leur remboursement. Le cas échéant, des corrections de valeur sont apportées. Il est renoncé à appliquer des intérêts intermédiaires.

Les actions, parts des fonds d'investissement et autres investissements ont été portées au bilan à la valeur du marché. Les liquidités conservées comme partie de la stratégie d'investissement sont mentionnées à leur valeur nominale sous les investissements en capitaux.

Les actifs financiers dérivés ne sont pas autorisés. Dans le cadre de l'activité d'investissement, les activités dérivatifs selon LIMF sont interdites. Dans ce contexte, la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique renonce donc à établir par écrit un règlement concernant le commerce dérivatif sous l'angle de l'art. 113 para. 1 LIMF (loi sur l'infrastructure des marchés financiers et sur le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières de dérivés) et est, conformément à l'art. 113 para. 2 LIMF exonérée des obligations (de documentation) de la LIMF.

2.7 Positions liquides

Les positions liquides comprennent le fonds de caisse et les avoirs bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

2.8 Engagements et autres passifs

Les engagements ainsi que les autres passifs sont en principe évalués à leur valeur nominale.

2.9 Provisions techniques d'assurance

Par provisions constituées pour risques d'assurance s'entend l'évaluation prudente et mesurée des engagements techniques d'assurance à long terme de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique. Les provisions techniques d'assurance se composent des provisions pour sinistres individuels, des sinistres assurés survenus et pas encore connus (IBNR), des frais de traitement des sinistres pour le développement des sinistres survenus (ULAE), les provisions pour cas graves dus à des accidents gymnique, des provisions pour prestations volontaires et d'une réserve pour fluctuation des risques d'assurance.

2.10 Provisions non techniques

Les provisions non techniques concernent essentiellement une rente de veuve. Pour la rente de veuve (réglementation préobligatoire pour un collaborateur du cadre de longue durée) le capital de couverture est vérifié périodiquement et, le cas échéant, ajusté. Etant donné que la pandémie persiste en 2022 et que les organisateurs de fêtes de gymnastique sont toujours mis fortement à contribution, la somme de CHF 300'000.- est mise à disposition des CO concernés pour les investissements supplémentaires résultant des mesures Covid-19 (qu'elles soient volontaires ou imposées par les autorités) ou pour couvrir les frais encourus lorsqu'une fête de gymnastique doit être reportée ou annulée pour cause de coronavirus. Un montant peut également être accordé en cas de manque à gagner lié selon toute vraisemblance à la pandémie (par exemple annulation du bar/de la cantine, annulations d'inscriptions).

Les contributions pour les investissements supplémentaires et le manque à gagner ont été versées en 2022 aux organisateurs de fêtes de gymnastique.

2.11 Créances sur affaires d'assurance

Tous les engagements ou créances envers la Fédération suisse de gymnastique (FSG) en tant que proche apparaissent clairement dans les comptes annuels.

3 EXPLICATIONS CONCERNANT LE BILAN

3.1	ÉTAT DES PLACEMENTS	Disponibilité Capitaux	Obliga- tions	Actions	Fonds	Autres Capitaux	Total
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
	Valeur bilan 01.01.2021	928'265	4'178'291	1'548'927	1'166'925	710'128	8'532'536
	Entrées	1'819'809	609'314	231'360	188'030	0	2'848'514
	Sorties	-1'324'094	-773'278	-379'970	-255'805	-125'613	-2'858'760
	Attributions	0	16'179	302'519	60'783	0	379'480
	Amortissements	0	-56'027	-6'006	-2'365	-3'199	-67'597
	Gains réalisés	0	466	44'678	173	1'823	47'140
	Pertes réalisées	0	-1'930	-395	-8'911	0	-11'236
	Valeur bilan 31.12.2021	1'423'981	3'973'015	1'741'113	1'148'830	583'140	8'870'078
	Valeur bilan 01.01.2022	1'423'981	3'973'015	1'741'113	1'148'830	583'140	8'870'078
	Entrées	1'024'493	886'027	148'529	134'253	0	2'193'301
	Sorties	-1'695'109	-737'860	-120'121	0	-53'606	-2'606'696
	Attributions	0		12'959	0	5'555	18'514
	Amortissements	0	-302'323	-320'023	-179'603	0	-801'950
	Gains réalisés	0	0	0	0	70	70
	Pertes réalisées	0	-14'192	-26'276	0	0	-40'468
	Valeur bilan 31.12.2022	753'364	3'804'667	1'436'181	1'103'479	535'159	7'632'850

Intérêts courus en sus	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
A la date du bilan les intérêts courus en sus sur les titres à revenu fixe non activés s'élèvent au total à	10'457.82	9'245.52

3.2	Liquidités	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
	Caisse	2.00	2.00
	Compte courant UBS	316'213.96	390'028.24
	Liquidités	316'215.96	390'030.24

L'allocation des fonds en concordance avec la stratégie de placements et le "Risk management" a une influence sur le montant des disponibilités.

3.3	Immobilisations corporelles	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
	Les immobilisations corporelles acquises durant les années précédentes comprennent le mobilier et les installations dans le bâtiment de la Fédération suisse de gymnastique à Aarau.	0.00	0.00
	Les immobilisations corporelles sont amorties entièrement et passées dans la propriété de la Fédération suisse de gymnastique et de la Ville d'Aarau.		

En conséquence, les frais d'assurance incendie pour ces immobilisations corporelles sont à la charge de la Fédération suisse de gymnastique.
La CAS participe aux dépenses dans le cadre du contrat de prestations de services conclu avec la FSG.

3.4	Créances provenant des activités d'assurance	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
	Prime payée d'avance FSG	5'000.00	5'000.00
	Primes payées d'avance associations cantonales et partenaires	3'700.00	1'250.00
	Créances provenant des activités d'assurance	8'700.00	6'250.00

3.5	Créances envers des tiers	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
	Créances envers l'administration fédérale des contributions (impôt anticipé)	14'775.49	16'302.26
	Créances envers des tiers	14'775.49	16'302.26

Les créances de l'année précédente concernant les impôts anticipés envers l'administration des contributions pour les impôts retenus à la source sont encaissés.

3.6	Comptes de régularisation des actifs	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
	Autres créances	0.00	14'400.00
	Comptes de régularisation des actifs	0.00	14'400.00

3.7	Provisions techniques	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
	Provisions pour des sinistres individuels	900'000.00	900'000.00
	Provisions pour des sinistres pour les cas en suspens et non encore connus	200'000.00	200'000.00
	Provisions pour des frais de traitement des sinistres	100'000.00	100'000.00
	Réserve de fluctuation pour des risques	100'000.00	100'000.00
	Provisions pour cas graves dus à des accidents gymniques	200'000.00	200'000.00
	Provisions pour prestations volontaires	200'000.00	200'000.00
	Provisions techniques	1'700'000.00	1'700'000.00

Les provisions pour des risques techniques d'assurance correspondent à une estimation actuarielle de manière prudente des engagements techniques d'assurance à long terme de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique.

3.8	Provisions non techniques	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
	Provision rentes de veuf pour collaborateurs du cadre	15'664.00	29'596.00
	Réserve de fluctuation pour risque de placement	400'000.00	800'000.00
	Contributions aux mesures de protection Covid-19 versées aux CO de fêtes de gymnastique.	0.00	300'000.00
	Provisions non techniques	415'664.00	1'129'596.00

En ce qui concerne la rente de veuf pour des collaborateurs il s'agit d'un régime de retraite pré-obligatoire s'appliquant aux collaborateurs du cadre de longue date. La réserve mathématique de capitalisation est examinée périodiquement et, le cas échéant, elle est adaptée.

Les réserves pour risques de fluctuation de valeur dans les placements ont été diminuées de CHF 400'000.- durant l'exercice en raison de la mauvaise situation exceptionnelle du marché des capitaux.

Etant donné que la pandémie persiste en 2022 et que les organisateurs de fêtes de gymnastique sont toujours mis fortement à contribution, la somme de CHF 300'000.- est mise à disposition des CO concernés pour les investissements supplémentaires résultant des mesures Covid-19 (qu'elles soient volontaires ou imposées par les autorités) ou pour couvrir les frais encourus lorsqu'une fête de gymnastique doit être reportée ou annulée pour cause de coronavirus. Un montant peut également être accordé en cas de manque à gagner lié selon toute vraisemblance à la pandémie (par exemple annulation du bar/de la cantine, annulations d'inscriptions).

Les contributions pour les investissements supplémentaires et le manque à gagner ont été versées en 2022 aux organisateurs de fêtes de gymnastique.

3.9	Engagements provenant des activités d'assurance	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
	Les engagements envers le preneur d'assurance sont les suivants à la date du bilan.	8'900.00	8'900.00

Les primes payées d'avance concernent des primes déjà payées par les preneurs d'assurance avant la fin d'année pour le nouvel exercice.

3.10	Autres engagements envers des tiers	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
	Autres engagements à court terme envers assurances sociales	5'200.54	51.60
	Autres engagements à court terme	33.00	0.00
	Autres engagements	5'233.54	51.60

3.11	Comptes de régularisation du passif	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
	Charges à payer pour factures impayées de l'instance de contrôle	16'000.00	16'000.00
	Charges pour impôts	8'000.00	22'000.00
	Comptes de régularisation du passif	24'000.00	38'000.00

Les régularisations pour factures ouvertes englobent les prestations achetées par des tiers.

4 EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE D'EXPLOITATION

4.1	Primes pour compte propre	2022	2021
		CHF	CHF
	Primes d'association catégorie adultes	422'424.00	430'494.00
	Primes d'association catégorie jeunesse	368'325.00	364'410.00
	Primes assurance collective des associations et sociétés	3'900.00	3'900.00
	Prime de la Fédération suisse de gymnastique (FSG)	5'000.00	5'000.00
	Primes acquises brutes	799'649.00	803'804.00
	Primes pour responsabilité civile	-74'880.00	-75'600.00
	Prime pour la réassurance invalidité et décès	-30'000.00	-30'000.00
	Primes pour assurance collective	-8'350.00	-8'350.00
	Primes versées aux assureurs	-113'230.00	-113'950.00
	Primes pour compte propre	686'419.00	689'854.00
4.2	Charges cas d'assurance pour compte propre	2022	2021
		CHF	CHF
	Frais de guérison catégorie adultes	31'745.34	29'624.46
	Frais dentaires catégorie adultes	1'026.70	717.35
	Cas d'invalidité catégorie adultes	175'000.00	91'000.00
	Bris de lunettes catégorie adultes	58'353.55	39'190.20
	Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie adultes	24'521.85	19'885.80
	Catégorie adultes travaillant de la FSG	290'647.44	180'417.81
	Frais de guérison catégorie jeunesse	13'471.95	12'835.03
	Frais dentaires catégorie jeunesse	782.30	321.65
	Cas d'invalidité catégorie jeunesse	0.00	35'000.00
	Bris de lunettes catégorie jeunesse	4'885.60	1'440.50
	Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie jeunesse	6'024.75	5'960.50
	Catégorie jeunesse travaillant de la FSG	25'164.60	55'557.68
	Paiements brut pour les sinistres	315'812.04	235'975.49
	Constitution de provisions pour les cas individuels	0.00	100'000.00
	Constitution de provisions pour prestations volontaires	0.00	50'000.00
	Changement provisions pour prestations d'assurance	0.00	150'000.00
	Charges cas d'assurance pour compte propre	315'812.04	385'975.49
4.3	Frais de clôture et d'administration	2022	2021
		CHF	CHF
	Frais de personnel	243'584.19	200'445.45
	Frais pour l'informatique	69'662.20	81'375.27
	Frais d'administration	80'949.79	89'375.07
	Sponsoring fit en hiver	53'949.80	30'000.00
	Plans des installations de compétition	0.00	10'500.00
	Publicité et divers (film promotionnel, contribution de donateurs Club '95)	3'000.00	13'366.95
	Jubilé 100 ans CAS	0.00	10'724.80
	Reprise fonds de soutien aux fêtes de gymnastique 2021 (coronavirus)	0.00	-300'000.00
	Contributions aux mesures de protection Covid-19 versées aux CO de fêtes de gymnastique	0.00	300'000.00
	Frais de clôture et d'administration	451'145.98	435'787.54

Le Club'95 est le club de donateurs de la FSG. Il a pour but de promouvoir et de soutenir la gymnastique en Suisse tant sur le plan des idées que sur le plan matériel. La CAS accorde au Club' 95 une contribution de donateur (Statuts, Art. 3 para. 3).

4.4	Produits des placements	2022	2021
		CHF	CHF
	Intérêts des placements	76'576.41	86'561.07
	Gains réalisés des placements	4'601.78	47'140.19
	Attributions	18'514.44	379'480.23
	Autres produits des placements	400'000.00	0.00
	Produits des placements	499'692.63	513'181.49
4.5	Charges des placements	2022	2021
		CHF	CHF
	Pertes réalisées des placements	40'467.95	11'235.87
	Amortissements	804'085.01	69'543.89
	Frais de gestion de fortune	67'607.12	67'901.54
	Frais bancaires et commissions	985.11	1'665.55
	Autres charges sur placements	0.00	100'000.00
	Changement réserve de fluctuation pour risque de placement	913'145.19	250'346.85
4.6	Autres produits financiers	2022	2021
		CHF	CHF
	Autres produits financiers	121.30	14'601.87
4.7	Autres charges financières	2022	2021
		CHF	CHF
	Autres charges financières	0.00	0.30

5 AUTRES INDICATIONS

5.1 Réalisation d'une évaluation du risque

Notre gestion des risques englobe des risques opérationnels et des risques financiers (y inclus des risques de placements et d'assurance). Les risques opérationnels englobent également des risques stratégiques et de compliance. Sous la définition «risque» on comprend la possibilité qu'un événement peut avoir une influence importante sur la réalisation du but de l'entreprise. Chaque année les risques évalués et identifiés dans une forme structurée sont soumis au monitoring de la gestion des risques. Les mesures de prévention et minimisation des risques qui résultent de l'évaluation des risques font partie intégrante de la responsabilité de la gestion des risques.

5.2 L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a abandonné la surveillance de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique et a déchargé la CAS par décision du 31 décembre 2015 de la surveillance des assurances.

5.3 Principaux événements survenant après la date de clôture du bilan

Il n'est survenu aucun événement après la date de clôture du bilan qui aurait eu un impact significatif sur les comptes annuels.

UTILISATION DU RÉSULTAT ANNUEL

Le conseil de la Société coopérative et la commission d'administration de la CAS-FSG proposent à l'Assemblée des délégués de la Société coopérative d'utiliser le résultat du bilan de la manière suivante:

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Résultat du bilan		
Résultat reporté de l'exercice précédent	89'762.54	66'520.71
Résultat annuel	-501'766.98	123'241.83
Résultat du bilan	-412'004.44	189'762.54

Proposition relative à l'utilisation:

Attribution à la Fédération suisse de gymnastique (FSG)	0.00	100'000.00
Report sur nouveaux comptes	-412'004.44	89'762.54
Résultat du bilan	-412'004.44	189'762.54

BUDGET 2024

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
• Recettes provenant de primes	803'804.00	830'000	799'649.00	800'000	800'000
• Prime accident contrat collectif	-8'350.00	-8'500	-8'350.00	-8'500	-8'500
• Prime d'assurance responsabilité civile	-75'600.00	-75'600	-74'880.00	-75'600	-75'600
• Prime réassurance des risques invalidité et décès	-30'000.00	-30'000	-30'000.00	-30'000	-30'000
Primes acquises pour compte propre	689'854.00	715'900	686'419.00	685'900	685'900
• Charges des sinistres pour compte propre	-235'975.49	-350'000	-315'812.04	-350'000	-350'000
• Changement des provisions techniques	-150'000.00	0	0.00	0	0
Charges des sinistres	-385'975.49	-350'000	-315'812.04	-350'000	-350'000
• Frais de personnel/Provision pour adaption de la rente de veuve/idemnisation CSC	-200'445.45	-200'000	-243'584.19	-200'000	-200'000
• Frais pour l'informatique / nouvelles acquisitions	-66'895.52	-55'000	-52'146.00	-55'000	-55'000
• Commission d'admin., CSC, Imprimés, Divers	-45'226.57	-60'000	-41'522.19	-30'000	-34'000
• Assemblée des délégués de la Société coopérative/ Part CDA (automne)	-23'500.00	-23'500	-26'817.60	-23'500	-23'500
• Surveillance féd., organe révision, actuaire	-16'844.60	-20'000	-12'610.00	-20'000	-20'000
• Conseillers CAS des associations de la FSG	-3'803.90	0	0.00	-5'000	0
• Prévention des accidents et mesures préventives	-30'000.00	-30'000	-53'949.80	-55'000	-55'000
• Publicités et divers	-334'591.75	-25'000	-3'000.00	-5'000	-5'000
• Reprise Fonds de soutien aux fêtes de gymnastique 2021 (Corona)	300'000.00	0	0.00	0	0
Charges techniques	-421'308	-413'500	-433'630	-393'500	-392'500
• Autres produits	0.00	0	0.00	0	0
Autres produits techniques d'assurance	0.00	0	0.00	0	0
• Infrastructure	-14'479.75	-20'000	-17'516.20	-20'000	-20'000
Autres charges techniques d'assurance	-14'479.75	-20'000	-17'516.20	-20'000	-20'000
Résultat technique	-131'909.03	-67'600	-80'539.02	-77'600	-76'600
• Intérêts et dividendes des placements	86'561.07	90'000	76'576.41	50'000	50'000
• Attributions	379'480.23	200'000	18'514.44	150'000	150'000
• Autres produits des placements	0.00	0	0.00	0	0
• Gains réalisés sur les placements	47'140.19	10'000	4'601.78	5'000	5'000
Produits des placements	513'181.49	300'000	99'692.63	205'000	205'000
• Frais d'administration et frais de titres	-69'567.09	-65'000	-68'592.23	-65'000	-65'000
• Amortissements	-69'543.89	-150'000	-804'085.01	-150'000	-150'000
• Pertes réalisées des placements	-11'235.87	-20'000	-40'467.95	-75'000	-75'000
• Changement réserve fluctuation pour risque de placement	-100'000.00	0	0.00	0	0
• Reprise réserve fluctuation pour risque de placement	0.00	0	400'000.00	0	0
Charges des placements	-250'346.85	-235'000	-513'145.19	-290'000	-290'000
Résultat non technique	262'834.64	65'000	-413'452.56	-85'000	-85'000
• Autres produits financiers	14'601.87	0	121.30	0	0
• Autres charges financières	-0.30	0	0.00	0	0
• Impôts	-22'285.35	-8'000	-7'898.70	-8'000	-8'000
Résultat annuel	123'241.83	-10'600	-501'768.98	-170'600	-169'600